



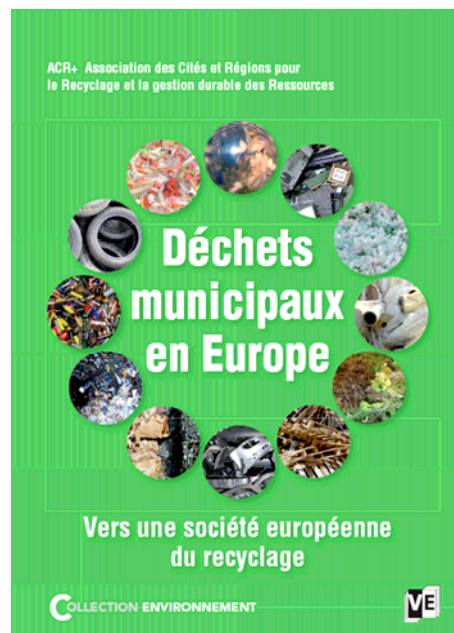
## DOSSIER DE PRESSE

Mardi 15 septembre 2009

**L'ASSOCIATION DES CITES ET REGIONS POUR LE RECYCLAGE  
ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES (ACR+)**

**LANCE POUR LA PREMIERE FOIS, AVEC LE SOUTIEN DE SUEZ ENVIRONNEMENT ET SITA,**

**UN OUTIL EUROPEEN D'AIDE A LA DECISION  
SUR LA GESTION DES DECHETS MUNICIPAUX**



**CONTACTS PRESSE :**

**SUEZ ENVIRONNEMENT**

Hélène Enginger  
+33 1 58 18 45 94  
[helene.inginger@suez-env.com](mailto:helene.inginger@suez-env.com)

**SITA Belgium**

Katrien Deneff  
+32 3 545 17 50

**ACR+**

Audrey Martin  
+32 2 234 65 07  
[am@acrplus.org](mailto:am@acrplus.org)



## L'OUVRAGE EN QUELQUES MOTS...

Au terme de plusieurs années d'enquête et de recueil des données, l'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+) publie, avec le soutien de SUEZ ENVIRONNEMENT et de SITA sa filiale déchets, une analyse de la problématique européenne de prévention et de recyclage des déchets. L'étude inclut notamment des données quant aux différents modes de gestion des déchets dans les 27 capitales européennes. Le livre « *Déchets municipaux en Europe – Vers une société européenne du recyclage* », publié chez Victoires Editions, constitue à la fois une synthèse de la politique européenne en matière de déchets et des défis auxquels doivent répondre les pouvoirs publics.

Quels sont les problèmes posés par les déchets municipaux dans les villes européennes ?  
Quels choix opérationnels doivent être faits pour en optimiser la gestion ?  
Quelles orientations politiques et quels cadres juridiques prévalent ?  
Toutes ces questions trouvent leurs réponses dans cet ouvrage.

Les auteurs ont voulu clarifier la dimension – tant quantitative que qualitative – de la « montagne de déchets » à laquelle les pouvoirs publics sont confrontés, et souligner les multiples aspects du défi à relever. Ils ont analysé de façon systématique l'évolution de la politique européenne, et tout particulièrement la nouvelle directive-cadre « déchets » du 22 novembre 2008. Ils se sont penchés sur les différentes approches de réduction à la source, d'organisation de la collecte, de choix des filières de traitement, tout en expertisant les coûts de gestion...

Le réseau européen ACR+ (Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources – [www.acrplus.org](http://www.acrplus.org)) a pu réaliser cette synthèse unique grâce à son expérience de quinze années d'échanges internationaux sur la question des déchets municipaux.

L'ouvrage intitulé *Déchets municipaux en Europe – Vers une société européenne du recyclage* se penche sur les trois principales questions auxquelles sont confrontées les autorités publiques locales et régionales en matière de déchets.

- **Quelle est la nature et l'ampleur du problème posé par les déchets municipaux ?**

Ainsi, le **chapitre 1** met en lumière les principaux flux de déchets auxquels les pouvoirs publics sont confrontés en Europe. Il clarifie la dimension tant quantitative que qualitative de la « montagne de déchets ».

Le **chapitre 2** souligne les multiples aspects du défi à relever en matière de déchets. Il traite de questions de pollution aussi bien que de gaspillage de ressources ; il s'agit de développer des instruments tant juridiques qu'économiques et éducatifs.

- **Quelles sont les orientations politiques à suivre et quel est l'encadrement juridique à respecter pour la prévention et la gestion des déchets ?**

L'évolution de la politique européenne en matière de déchets est analysée de façon systématique dans le **chapitre 3**. Une vision tant historique que synthétique y est présentée, dans le but de dégager les principes fondamentaux de gestion de déchets à appliquer à chaque niveau de pouvoir.

Le **chapitre 4** apporte une analyse relativement approfondie de la nouvelle réglementation-cadre européenne en matière de déchets, tandis que le **chapitre 5** résume de façon sommaire les principales directives européennes en la matière.



- **Quels sont les principaux choix opérationnels à effectuer pour optimiser les solutions à apporter en matière de déchets municipaux ?**

Le **chapitre 6** développe différentes approches à privilégier pour la réduction des déchets à la source. Les **chapitres 7 et 8** abordent les questions d'organisation de la collecte des déchets et les options qui s'ouvrent entre différentes filières de traitement.

Enfin, le **chapitre 9** synthétise la problématique des coûts et du financement.

Cette étude très complète **sur plus de 250 pages et disponible en versions française et anglaise** est illustrée de photos, figures et schémas. Elle couvre les principaux enjeux de la problématique des déchets, le contexte juridique européen, les grands principes de gestion, les modes de collecte, les techniques de traitement et les questions de coûts. Elle permet aussi d'appréhender les applications concrètes de notions telles que la consommation durable et la dématérialisation, ainsi que de comprendre les outils de gestion juridique, économique et éducationnelle.

#### **LES AUTEURS DU LIVRE :**

Le livre est basé sur des contributions de tous les membres de l'ACR+ et en particulier des membres de son Conseil d'Administration. Son contenu précis et sa rédaction finale sont la résultante du travail d'une équipe de sept personnes : Jérôme Bodart, Gabriela Collado, Yves Decelle, Olivier De Clercq, Jean-Pierre Hannequart, Francis Radermaker et Kit Strange.

#### **COMMENT SE PROCURER L'OUVRAGE ?**

Il sera disponible en version française **en librairies en Belgique et en France à partir du 30 septembre prochain.**

Il est également possible de le commander en ligne sur les sites Internet de Victoires-Editions : [www.victoires-editions.fr](http://www.victoires-editions.fr) et [www.environnement-online.com](http://www.environnement-online.com), ou de se le procurer au Point de vente de Victoires-Editions (38, rue Croix des Petits Champs 75001 Paris).



## CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'OUVRAGE

### UNE REALITE COMPLEXE

La complexité de la problématique des déchets dérive aussi bien de ses dimensions environnementales que de ses aspects légaux, technologiques, économiques et éducationnels. Quelle que soit la perspective envisagée, le message clé véhiculé par l'ACR+ est la nécessité d'une approche qui intègre pleinement le cycle « ressources-déchets-produits ». Examiner les questions liées à la gestion des déchets implique un retour aux racines, en se penchant sur la politique des produits, et même sur les politiques visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles.

### DE NOMBREUX "R" A METTRE EN ŒUVRE

Les principales actions à développer se résument par une série de mots débutant par la lettre 'R' : non seulement Récupérer et Recycler, mais aussi Réutiliser et Réparer, Réduire et Repenser l'utilisation des ressources naturelles.

De façon tout à fait logique, une hiérarchie à 5 niveaux minimum devrait former la base des politiques et législations en cette matière. Conformément aux prescriptions de la nouvelle Directive-Cadre européenne, les étapes suivantes sont nécessaires, par ordre décroissant de priorité :

1. prévention
2. préparation au réemploi
3. recyclage
4. différentes formes de valorisation, notamment la valorisation énergétique
5. élimination

### APPROCHE MULTI-INSTRUMENTS

Un autre message fondamental de l'ACR+ est la nécessité pour les autorités publiques de combiner tous les instruments potentiellement à leur disposition, de manière complémentaire. En matière de déchets, il est important d'user 'de la carotte et du bâton', et surtout de fournir de l'information de même que des incitants économiques et des règles communes.

### L'EUROPE COMME FORCE MOTRICE

Du point de vue législatif, l'Europe est certainement la première force motrice.

Toutefois, il reste malheureusement pas mal de chemin à parcourir pour parvenir à une loi unique européenne en matière de déchets, même si une série plus ou moins cohérente d'instruments légaux spécifiques est déjà en place. A partir de la nouvelle Directive-Cadre, les principes de base suivants peuvent servir de références :

- les déchets sont des « matières premières secondaires »
- la priorité doit être accordée à la réduction des déchets à la source, y compris la réutilisation des produits
- il existe un objectif de « marché du recyclage européen »
- le « pollueur-payeur » et la « responsabilité élargie des producteurs » sont des concepts clé.

### LA DIMENSION CULTURELLE

Il est essentiel, particulièrement aux niveaux local et/ou régional, de reconnaître la dimension culturelle des déchets. Il est donc vital de développer des stratégies d'information, de sensibilisation et d'éducation en faveur de l'éco-comportement – le tri des déchets est bien sûr utile, mais il est tout aussi important de trier nos achats !



### LES DIVERS ELEMENTS D'UNE GESTION INTEGREE

Du point de vue opérationnel, les multiples approches doivent être comprises et parfaitement intégrées :

- tout d'abord, il est nécessaire de se pencher sur la question de l'organisation de la collecte de certains déchets afin d'assurer la protection de la santé publique
- l'étape suivante consiste à faire en sorte de limiter les quantités de déchets mises en décharge et d'assainir les décharges illégales
- la question du choix de procédures de gestion des déchets appropriées va de pair avec la sélection de technologies appropriées (le concept de systèmes de traitement complémentaires est essentiel si l'on veut assurer une gestion optimale)
- parallèlement à la question des options de traitement, une série de questions doivent être soulevées en ce qui concerne les méthodes optimales de collecte sélective, aussi bien pour les recyclables secs que pour la matière organique
- le développement du recyclage en tant que nouveau marché implique la mise en place de diverses initiatives publiques, y compris :
  - a) des tarifs différenciés pour la collecte des déchets,
  - b) des taxes plus élevées pour les déchets envoyés en décharge et à l'incinérateur,
  - c) des objectifs chiffrés obligatoires pour le recyclage de certains flux (y compris le papier, le plastique, le métal, le verre... et les bio-déchets)
  - d) des réglementations établissant la responsabilité élargie des producteurs (y compris une entière responsabilité financière)
  - e) l'inclusion de critères de "recyclabilité" spécifiques dans les passations de marchés
- le partage de responsabilités – matérielles ou financières – entre les secteurs public et privé, mais également entre différents acteurs (producteurs/distributeurs/consommateurs/recycleurs) est un élément important à prendre en considération; il en va de même pour le bilan CO2 de toutes les opérations de gestion des déchets, en ce compris les initiatives de prévention des déchets
- enfin, il faut accorder la priorité à la mise en œuvre de stratégie de prévention des déchets (si possible en y associant des objectifs quantifiables et mesurables) si l'on veut s'attaquer aux quantités croissantes de déchets et influencer le comportement des citoyens-consommateurs.



## L'AVIS DE L'ACR+ SUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DES DECHETS

Pour l'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+), la politique européenne des déchets suit une tendance positive dans la mesure où elle intègre toujours davantage la prise en compte du cycle « ressources-produits-déchets ». Dans la mesure également où elle formule des impulsions en faveur de la prévention et du recyclage et confirme légalement leur primauté dans la manière de gérer les déchets.

Ceci dit, le processus « Better regulation for waste »<sup>1</sup>, et en particulier la mise en œuvre de la nouvelle directive-cadre (directive 2008/98 du 19 novembre 2008) soulève encore de nombreuses questions : l'agenda des initiatives à venir reste à définir et beaucoup de précisions juridiques dépendent maintenant de la comitologie.

A vrai dire, l'ACR+ regrette que certaines prescriptions européennes soient finalement formulées sous forme de recommandations et que leur mise en œuvre dépende du bon-vouloir des Etats membres ou qu'elles soient formulées de manière telle qu'elles perdent quasiment leur caractère obligatoire, étant subordonnées à des conditions de faisabilité technique et économique en même temps qu'environnementale.

Or, les autorités régionales et locales ont besoin d'une harmonisation réelle au niveau européen. Ainsi, à ce jour, elles attendent des indications plus concrètes quant à leurs obligations en matière de prévention des déchets, notamment en termes d'objectifs à atteindre ; elles aspirent aussi à des prescriptions juridiques européennes plus précises quant à la responsabilité étendue des producteurs ; elles plaident pour des orientations juridiques et techniques claires en matière de gestion des bio-déchets.

L'ACR+ met aussi l'accent sur le besoin d'une politique renforcée en vue d'une réelle « société européenne du recyclage ». Le fait est que la récupération d'énergie à partir des déchets bénéficie aujourd'hui de mécanismes nouveaux de soutien (notamment via les certificats verts), tandis que le recyclage est confronté à la crise économique et à une grande variabilité du prix des matières premières.

Le recyclage et la prévention (cela va sans dire) constituent pourtant des éléments stratégiques dans une réflexion européenne en matière de préservation et de contrôle des ressources, y compris en termes de réduction de la dépendance de l'Europe et d'amélioration de sa compétitivité.

---

<sup>1</sup> « Une meilleure réglementation pour les déchets »

#### QUELQUES CHIFFRES

- La production européenne de déchets municipaux varie entre près de 800 kg/hab/an au Danemark et 300 kg/hab/an en République tchèque.
- En moyenne, chaque citoyen européen produit près de 600 kg/hab/an de déchets municipaux, mais sa consommation génère en outre 3 tonnes de déchets industriels et implique l'importation de 16 tonnes de matières, tandis que le total des ressources prélevées pour satisfaire cette consommation avoisine 50 tonnes.
- Selon divers travaux menés par l'ACR+, il est possible de réduire de près de 100 kg une production de 600 kg/hab/an de déchets municipaux, soit parvenir à :
  - moins 40 kg de déchets organiques
  - moins 15 kg de déchets papiers-cartons
  - moins 25 kg de déchets d'emballages
  - moins 20 kg d'encombrants et de déchets divers.
- Quant aux performances en matière de recyclage des déchets municipaux, on peut relever que la barre des 50% est d'ores et déjà franchie aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne.
- Les enjeux en termes de coûts sont très variables dans la mesure où on évalue le coût moyen de traitement de déchets en Europe entre 35 et 180 euros/hab/an.



## L'AVIS DE SUEZ ENVIRONNEMENT SUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DES DECHETS

La conciliation des aspirations légitimes à une amélioration des niveaux de vie, et du caractère fini des ressources naturelles est tout l'enjeu de la mise en oeuvre d'un développement durable : c'est le constat que dresse depuis plusieurs années la société européenne. Son enrichissement s'est en effet accompagné d'une augmentation significative de la production de déchets, mettant en péril l'environnement et par là même son modèle de développement.

Tout l'enjeu de la politique européenne des déchets est donc **de réconcilier développement économique et préservation des ressources**. Pour ce faire, l'Union Européenne a décidé de mettre l'accent sur deux aspects majeurs : la prévention des déchets, et le recyclage, tout en conservant une certaine flexibilité dans la mise en oeuvre de la hiérarchie de traitement des déchets afin de tenir compte des spécificités locales. SUEZ ENVIRONNEMENT salue cette démarche et s'y associe pleinement, à la fois par la mise en oeuvre de cette politique dans ses activités de gestion des déchets et par sa participation aux débats en vue du développement de la réglementation.

La politique de prévention des déchets est encore récente, mais elle pose d'ores et déjà des principes novateurs. **La notion d'analyse du cycle de vie** se diffuse peu à peu au sein des réglementations spécifiques à certains flux de déchets (notamment concernant les déchets d'emballages et les huiles usagées). La récente révision de la Directive relative à l'écoconception devrait par ailleurs contribuer à étendre ce concept à l'ensemble du processus de développement des produits liés à l'énergie.

**SUEZ ENVIRONNEMENT se félicite de ces avancées et souhaite que les mesures d'application permettant de fixer des exigences environnementales minimales** conditionnant la mise sur le marché des produits soient adoptées le plus rapidement possible. Par ailleurs, SUEZ ENVIRONNEMENT appelle de ses vœux l'extension du champ d'application de la Directive relative à l'écoconception à l'ensemble des produits dans un avenir proche.

Mais une gestion durable des déchets passe avant tout par leur réintroduction dans le cycle de production sous forme de produits de qualité. C'est pourquoi **la promotion du recyclage est un enjeu majeur et l'un des piliers de la politique européenne des déchets**. Au-delà de ses bénéfices en terme d'efficacité des ressources naturelles utilisées, le recyclage peut constituer un important levier de croissance, notamment par la création d'emploi au niveau local. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche initiée par la stratégie de Lisbonne.

SUEZ ENVIRONNEMENT salue l'évolution récente de la réglementation européenne en matière de recyclage, qui devrait soutenir le développement cette activité. C'est notamment l'enjeu de la définition de critères de sortie du statut de déchet qui devrait intervenir prochainement : la définition de standards de qualité communs pour les matières premières recyclées devrait permettre de fluidifier le marché, pour peu que leur complémentarité avec la réglementation REACH soit assurée. Une duplication des exigences réglementaires risquerait en effet de mettre en péril la viabilité économique de la filière. Le livre vert sur la gestion des biodéchets dans l'Union Européenne va également dans le bon sens en promouvant le retour au sol de la matière organique.

**L'impact de ces réglementations reste pourtant limité**, ce qui semble regrettable au vu des importants bénéfices qu'apporterait un marché du recyclage fort en Europe. C'est pourquoi, **SUEZ ENVIRONNEMENT suggère la mise en oeuvre d'instruments économiques afin de soutenir la demande de matières premières secondaires**. Ceci pourrait **passer par le renforcement des critères relatifs aux marchés publics verts, ou encore par l'introduction de quotas d'incorporation de produits recyclés aux industriels** à l'instar de ce qui se pratique pour le marché de l'électricité verte (certificats verts « recyclage »).



Par ailleurs, **SUEZ ENVIRONNEMENT promeut l'harmonisation rapide des modalités de calcul des objectifs de recyclage**, telle que prévue par la Directive Cadre relative aux déchets.

D'un point de vue plus général, rappelons que **la mise en œuvre homogène des réglementations et le respect de la libre concurrence conditionnent le développement d'une industrie du recyclage, et donc l'atteinte des objectifs environnementaux de l'Union Européenne.**



## **POURQUOI SUEZ ENVIRONNEMENT ET SITA, SA FILIALE DECHETS, SOUTIENNENT L'OUVRAGE ?**

Christophe CROS, Directeur général délégué de SUEZ ENVIRONNEMENT, répond :

*S'ils ne constituent pas la fraction la plus importante par la quantité, les déchets municipaux sont emblématiques pour autant : leur gestion au quotidien, à l'échelle d'un foyer, confronte l'individu – à la fois citoyen, contribuable, électeur, parent... – aux impacts environnementaux causés par ses activités de toutes sortes et aux choix économiques, écologiques et sociaux qu'ils impliquent.*

*Cette expérience nourrit une conscience environnementale croissante et une demande, légitime, de services de haute qualité pour la valorisation et l'élimination des déchets dans le respect de la qualité des milieux de vie.*

*Répondre à cette attente constitue un défi plus complexe qu'il n'y paraît. Les solutions, souvent connues et maîtrisées, doivent toujours être adaptées finement aux conditions géographiques, culturelles et économiques de chaque État membre, de chaque ville ou de chaque région.*

*Face à ce défi, l'Europe est forte des obligations réglementaires – les plus exigeantes au monde – qu'elle se donne depuis plus de trente ans. La nouvelle directive cadre confirme et renforce cette ambition.*

*Sur le terrain, les acteurs publics de la gestion des déchets et les entreprises privées partenaires veillent à sa réalisation par le choix de solutions pragmatiques en réponse à des questions très concrètes : Le citoyen jouera-t-il le jeu des collectes sélectives ? Quelles sont les limites du recyclage des matières ? Le traitement mécano-biologique apporte-t-il une plus-value environnementale ? La valorisation énergétique est-elle efficace ? Quelle place pour la mise en décharge ?*

*L'échange d'expérience et d'expertise permet de mieux choisir. L'ACR+ a pris l'initiative d'organiser cet échange et de l'animer par son réseau à travers l'Europe. Elle en tire aujourd'hui, dans les chapitres de ce livre, des enseignements qui permettront aux différents acteurs, qu'ils soient techniciens, décideurs, responsables politiques, autorités publiques ou entreprises privées, de poser un regard critique sur les moyens d'analyse, et sur les paramètres à prendre en compte dans la gestion des déchets municipaux.*

*La gestion de ces déchets est affaire de choix collectifs et aucun des acteurs ne reconnaîtra tout à fait ses positions dans chacune des conclusions présentées ici. Cette confrontation des points de vue est néanmoins nécessaire à l'exercice de décisions informées et responsables. L'ensemble des parties impliquées en devient plus pertinent dans sa stratégie de réponse aux besoins des collectivités locales.*

*Je tiens à remercier et féliciter l'ACR+ pour son initiative judicieuse et utile, et à laquelle SUEZ ENVIRONNEMENT a été heureuse d'apporter son soutien.*



## **L'ACR+ : UN RESEAU INTERNATIONAL D'ACTEURS DE LA GESTION DES DECHETS**

L'ACR+ est un réseau international comptant près de 100 membres dans 20 pays, qui ont pour objectif commun la gestion durable des ressources et des déchets à travers la prévention, la ré-utilisation et le recyclage. Les membres de l'ACR+ sont essentiellement des autorités locales et régionales, ainsi que des réseaux nationaux d'autorités locales représentant environ 1100 municipalités. L'association vise à promouvoir l'échange d'information et d'expériences sur tous les thèmes liés à la gestion des déchets municipaux. Les études, bulletins, conférences, séminaires de l'ACR+ permettent à ses membres d'échanger entre eux en même temps que de confronter problèmes et solutions avec d'autres acteurs de la gestion des déchets d'Europe et d'ailleurs.

## **SUEZ ENVIRONNEMENT, LE LEADER MONDIAL EXCLUSIVEMENT DEDIE AUX SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**

Les ressources naturelles ne sont pas infinies. SUEZ ENVIRONNEMENT (Paris : SEV, Bruxelles : SEVB) et ses filiales s'engagent au quotidien à relever le défi de la protection des ressources en apportant des solutions innovantes aux industries et à des millions de personnes. SUEZ ENVIRONNEMENT alimente 76 millions de personnes en eau potable, 44 millions de personnes en services d'assainissement et assure la collecte des déchets de 51 millions de personnes. Avec 65.400 collaborateurs, SUEZ ENVIRONNEMENT est le leader mondial exclusivement dédié aux services environnementaux et est présent sur les cinq continents. En 2008, SUEZ ENVIRONNEMENT, filiale détenue à 35,4 % par GDF SUEZ, a réalisé un chiffre d'affaires de 12,4 milliards d'euros.